

Compte rendu de la réunion
des conseils de parents et des conseils d'établissement
Lundi 17 juin 2019

Les parents élus

Les élus et les membres du cabinet :

Patrick BLOCHE	Adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'éducation, de la petite enfance et des familles, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris
Sandrine CHARNOZ	Conseillère de Paris, conseillère de Paris déléguée à la petite enfance
Cyrille PEYRAUBE	Directeur du cabinet de Patrick BLOCHE et de Sandrine CHARNOZ
Maud RITZ	Conseillère petite enfance, cabinet de Patrick BLOCHE et de Sandrine CHARNOZ

DFPE :

Philippe HANSEBOUT	Directeur des familles et de la Petite Enfance (DFPE)
Christine FOUCART	Directrice adjointe des familles et de la petite enfance
Julia CARRER	Cheffe du service de pilotage et d'animation des territoires (SPAT)
Alexis ENGEL	Chef du service financier et juridique
Marie Dominique SAINTE-BEUVE	Cheffe de la mission communication et des relations avec les élus
Monique ROLLAND	Responsable du projet Startup de Ville « Ma journée »

Points inscrits à l'ordre du jour

1. Point d'information sur l'avancée de la démarche QualiParis
2. Programme des travaux d'été pour améliorer les conditions d'accueil dans les établissements
3. Lancement du programme recherche action « Langues, langage, culture »
4. Expérimentation d'un outil numérique de transmission « Ma journée »
5. Evolution du barème des participations familiales
6. De nouveaux documents d'information des familles

Patrick Bloche ouvre la séance en rappelant l'importance que revêt, pour lui-même et Sandrine Charnoz, la réunion des présidents de conseils de parents comme lieu d'information, et également de relais des sujets de préoccupations principales relatifs aux structures d'accueil. A ce sujet, Patrick Bloche revient sur le contexte des dernières semaines qui ont pu être compliquées pour certains parents, puisque les EAPE ont connu un mouvement social concernant les responsables d'établissement. Plusieurs mesures ont été proposées aux représentants du personnel à travers un protocole d'accord actuellement en discussion. Il ne peut que rappeler l'importance accordée par les élus aux conditions de travail des personnels, afin de favoriser la qualité de l'accueil des enfants, dans un environnement général où les responsables d'établissement notent un allongement général de la durée de présence des enfants dans les structures.

Patrick Bloche précise que les deux présentations servant de support aux réunions de présidents de conseils de parents - la réunion du 25 mars et celle de ce jour - seront adressées aux parents avec les deux comptes-rendus, afin de permettre la diffusion de l'information, y compris aux parents absents.

Les présidents de conseils de parents présents expriment une difficulté à disposer des coordonnées des parents et un souhait de pouvoir échanger entre eux. Sandrine Charnoz leur propose de rester dans la salle à l'issue de la réunion s'ils le souhaitent et d'échanger leurs contacts. Lors de la prochaine rentrée, il sera également demandé aux responsables d'établissement de solliciter chaque famille sur son accord pour que ses coordonnées soient transmises aux parents élus de son établissement, via un formulaire dédié.

Enfin, Patrick Bloche précise que, compte-tenu des élections municipales en mars 2020, le mandat des actuels parents élus sera automatiquement prolongé jusqu'aux prochaines élections de représentants de parents qui ne pourront intervenir qu'après les élections municipales, donc probablement plutôt à la rentrée 2020. Les responsables d'établissement vont en être informés très prochainement.

1. Point d'information sur l'avancée de la démarche QualiParis

La démarche Qualiparis avait été présentée pour la première fois aux présidents de conseils de parents en juin 2018 pour recueillir leurs attentes principales, puis le contenu du référentiel finalisé avait été exposé dans le détail lors de la réunion du 25 mars 2019.

Le point d'étape de ce jour permet de présenter le calendrier : les audits dans les arrondissements expérimentateurs, les 11^e et 12^e, viennent de s'achever ; le déploiement est en cours dans 30 établissements des 6^e et 14^e établissements, ainsi que dans 34 établissements du 18^e. La commission de l'AFNOR qui attribue le label informera la Ville de ses conclusions durant l'été.

Après une année de mise en œuvre, les points qui ressortent des échanges avec les professionnels comme les plus positifs sont une amélioration de l'information des familles (réorganisation de l'affichage, réalisation systématique d'un livret d'accueil dans les structures, fiabilisation de l'information en ligne, identification des professionnels par le badge), la mise en place d'une adresse mail dédiée aux réclamations, l'élaboration d'un outil d'appui aux transmissions pour les familles non francophones, ainsi que les réaménagements d'espaces pour favoriser l'accueil des fratries ou l'allaitement maternel sur place.

La mise en place d'enquêtes de satisfaction systématiques, tous les 2 ans, à partir de fin 2020, permettra de compléter avec le point de vue des familles.

À la suite de la présentation, les échanges portent sur l'adhésion réelle ou non des professionnels au port du badge, sur les moyens de signaler les besoins de travaux et sur la sécurisation des établissements par rapport aux vols de poussette.

La dimension profondément participative de la démarche est rappelée, ainsi que son intérêt en termes de reconnaissance pour des professionnels identifiés nominativement dans leur fonction. Après plusieurs mois de travail dans ce cadre, le badge semble remporter l'adhésion de la majorité des professionnels.

En matière de besoins de travaux, il est rappelé la possibilité de toujours saisir la coordinatrice de l'établissement, qui est aussi disponible pour les parents, et dont les coordonnées sont disponibles dans le bureau du responsable d'établissement.

Sur la question de la sécurisation des sites, les démarches en cours de déploiement de visiophonie, de rappel des bonnes pratiques en matière de changement de code et d'analyse spécifique sur les sites qui présentent des points d'attention particulière sont présentées (par exemple un local poussette distant ou sans visibilité). Sandrine Charnoz rappelle que la prévention face aux vols est aussi une responsabilité collective de vigilance constante à ne laisser personne entrer derrière soi ; ceci vient d'être rappelé à tous à travers la réalisation d'une affichette.

2. Programme des travaux d'été pour améliorer les conditions d'accueil dans les établissements

Présentation des typologies de travaux des 204 opérations programmées sur 136 établissements (128 EAPE et 8 PMI) à réaliser au cours de l'été 2019. Cf. présentation powerpoint.

3. Lancement du programme recherche action « Langues, langage, culture »

Parce qu'elles correspondent aux trois premières années de vie de l'enfant, les années de fréquentation de la crèche sont essentielles en matière d'acquisition du langage et de développement langagier. Le bien-être de l'enfant passe par sa capacité à s'exprimer, à communiquer, à interagir avec le monde.

Favoriser le langage, les langues et la culture sous toutes leurs formes est ainsi un enjeu majeur de qualité d'accueil au sein des établissements parisiens. Il s'agit également d'un enjeu en termes de prévention des inégalités sociales, et d'inclusion de toutes les familles quelle que soit leur origine culturelle.

Dans le cadre de la démarche Priorité petite enfance, présentée aux présidents de conseils de parents le 25 mars, visant à favoriser la qualité de l'accueil dans les établissements et à domicile, un ambitieux projet associant le monde scientifique et les professionnels de la petite enfance a été lancé au printemps 2019. Porté par un comité scientifique présidé par Sylviane Giampino, ce projet vise à renforcer les pratiques des professionnels dans ces domaines, à définir des orientations éducatives et pédagogiques communes à toutes les structures et à développer les initiatives et les projets des EAPE autour de ces thèmes. Une première déclinaison est par exemple la recherche-action qui sera menée dans les 4 crèches - le multi-accueil Porte de Vanves (14e), la crèche collective Auguste Cain (14e), la crèche collective Pointe d'Ivry (13e), le multi-accueil Blanqui (13e) - par une équipe de recherche de l'Université Sorbonne Nouvelle.

4. Expérimentation d'un outil numérique de transmission : « Ma journée »

Monique Rolland, ancienne directrice adjointe de crèche dans le 17e arrondissement, est lauréate de la démarche portée par la Ville de Paris appelée « Start'Up de Ville » permettant à des agents ayant une idée de service numérique de développer leur projet. Elle présente l'expérimentation d'outil numérique de transmission « Ma journée ».

Outil électronique de transmissions à deux moments clefs de la journée, le matin et le soir, entre les parents et les professionnels, « Ma journée » permet à tous les parents d'avoir accès à des transmissions écrites sur la journée de leur enfant, même s'ils ne se sont pas rendus physiquement à la crèche. Parallèlement avant de déposer leur enfant le matin dans la structure, ils ont la possibilité d'informer par écrit les professionnels des principaux éléments concernant leur enfant.

Le prototype actuellement en phase de développement est en test dans 2 établissements, la crèche Nollet dans le 17^e et la crèche Picard dans le 18^e arrondissement. Cette phase expérimentale sera

élargie à la rentrée avec un établissement test par CASPE. Comme tous les projets Start'Up de Ville, le développement se fait selon un mode itératif en association étroite avec l'ensemble des utilisateurs à qui il est destiné.

Les échanges sont nombreux au sein des présidents de conseils de parents sur ce projet. Les avis sont partagés entre des parents très intéressés par la possibilité qui leur est ici offerte d'accéder ainsi à l'information sur la journée de leur enfant, et d'autres faisant primer la nécessité de l'échange oral et humain avec les professionnels de la structure. Plusieurs points de vigilance sont soulignés par les parents : risque de créer d'autres attentes de la part des parents, qui ne sont pas incluses dans l'idée initiales (exemple du projet Kidizz) ; risque d'une présence de la tablette trop importante dans l'environnement visuel des enfants durant leur journée en crèche ; dimension chronophage et qui pourrait être deshumanisante pour les parents et les agents ; importance de la formation et de la conduite du changement vis-à-vis des professionnels ; vigilance à ne pas exclure les parents qui n'ont pas accès aux outils informatiques ou qui ne le souhaiteraient pas.

Sandrine Charnoz rappelle que les outils sont avant tout au service des choix politiques. Qu'en aucun cas ce cahier de transmission numérique ne doit se substituer à l'échange oral et au dialogue. Au contraire, ce projet permet aussi aux professionnels de retravailler en équipe le contenu des transmissions effectuées aux parents.

Monique Rolland précise que l'expérimentation a justement vocation à répondre aux questions posées et notamment de préciser les usages des professionnels et des parents. Une charte d'usage à destination des professionnels est actuellement en réflexion, de même que les parents s'engagent à respecter certains principes lorsqu'ils écrivent sur l'outil.

5. Evolution du barème des participations familiales

Début juin, la Ville de Paris a été informée par la CAF de la décision prise par la CNAF (circulaire du 5 juin 2019) de mettre en place une augmentation des tarifs des participations familiales en crèche. Le mode de calcul reste inchangé mais le « taux d'effort » demandé aux familles devra augmenter à travers plusieurs étapes successives : de 0,8% au 1er septembre 2019, puis au 1er janvier 2020, au 1er janvier 2021 et au 1er janvier 2022.

Ceci représente une augmentation mensuelle de 2 euros à chaque étape pour les familles les plus modestes et de 7 euros pour les plus hauts revenus.

Décidée par les autorités nationales, cette augmentation s'impose à la Ville de Paris comme à tous les gestionnaires de crèche de France. Les analyses sont actuellement en cours sur la faisabilité technique d'appliquer ce nouveau barème dès la rentrée de septembre 2019, notamment au niveau de l'adaptation de l'outil informatique.

Les responsables d'établissements et les parents disposeront d'informations complémentaires dès que la Ville aura une visibilité sur la mise en œuvre.

6. De nouveaux documents d'information des familles

Les parents sont informés des nouveaux documents d'information à destination de toutes les familles qui seront communiqués à la rentrée.

Patrick Bloche clôt la séance en remerciant les participants pour la richesse et le caractère constructif des échanges. A la suite d'une dernière question relative aux effectifs des structures, il rappelle les mesures prises ces dernières années pour favoriser les remplacements, par exemple l'institution de pôles de remplacement déconcentrés dans les CASPE. Renforcer l'attractivité des missions au sein des pôles de remplacement constitue également un point important du protocole d'accord actuellement en discussion.

Il remercie également les présidents de conseils de parents, qu'il sait engagés depuis plusieurs années dans cette démarche essentielle de représentation des autres usagers.